

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Département du Pas de Calais
Arrondissement de Lens
Canton de Hénin-Beaumont 2
Commune de Drocourt

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-015
DESIGNATION DU DELEGUE POUR LA
FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE
DU PAS-DE-CALAIS

NOMBRE :

De conseillers en exercice :	23
De présents :	20
De votants :	23
Contre :	00
Abstention :	00
Pour :	23

L'an deux mille vingt-six, le 17 avril à 17H00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRICOURT Séverine, Maire, suite à la convocation en date du 10 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Madame Séverine BRICOURT, Monsieur Pascal LEWANDOWSKI, Madame Anne-Marie LOUBETTE, Monsieur Jean-Bernard BRICOURT, Madame Flora DESPREZ, Monsieur Jean-Marc LOGEZ, Madame Cécile PREVOST, Monsieur Philippe POCHE, Monsieur Arnaud TONON, Madame Cindy MONBEL, Monsieur Daniel PRUVOST, Madame Marie-Ange PESIN, Monsieur Michael LEFEBVRE, Madame Séverine LUKASZCZYK, Monsieur Frédéric IRMER, Madame Nadine HUARD, Monsieur Bernard CZERWINSKI, Madame Kataline BIGOTTE, Monsieur Fabrice HAVART et Madame Micheline GOLAWSKI.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir : Madame Cathy DUCLOY a donné pouvoir à Madame Marie-Ange PESIN, Monsieur David DELMAIRE a donné pouvoir à Madame Cécile PREVOST et Monsieur David CAPELLE a donné pouvoir à Monsieur Bernard CZERWINSKI.

La séance ouverte à 17h00, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Anne-Marie LOUBETTE est désignée comme secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1995 portant création de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, modifié par l'arrêté préfectoral du 28 février 1996,

Vu les statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais et notamment son article 3,

Considérant que, suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, la Fédération va devoir procéder au renouvellement de son instance,

Considérant que le renouvellement se fait en deux temps, la désignation des membres du collège dans chaque commune et l'élection des membres du Comité,

Considérant que le collège est composé de délégués désignés par les Conseils municipaux des communes membres,

Considérant que chaque commune membre procède à la désignation d'un délégué au sein du collège,

Considérant que les délégués sont désignés pour la durée du mandat électoral de l'organe délibérant dont ils sont issus, avec un rôle défini par la FDE, à savoir :

- Être un véritable relai entre la commune et la FDE 62,
- Rapporter les actions de la FDE 62,
- Prendre part aux enjeux environnementaux sur notre territoire,

- Représenter la commune lors des réunions thématiques, réunions d'arrondissement,
- Participer à des groupes de travail,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- **DE DESIGNER** M. Pascal LEWANDOWSKI délégué de la commune de Drocourt au sein du collège des communes membres de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

LA SECRETAIRE,
Anne-Marie LOUBETTE

LE MAIRE,
Séverine BRICOURT